

Le Groupe d'action financière (GAFI)

Le Groupe d'Action financière (GAFI) organisme intergouvernemental a été créé en juillet 1989 lors du Sommet du G7 de Paris pour examiner et élaborer des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Reconnaissant la menace pour le système bancaire et les institutions financières, les chefs d'État et de gouvernement et le Président de la Commission européenne ont réuni le Groupe d'Action composé des pays membres du G7, de la Commission européenne et de huit autres pays.

Les objectifs du GAFI sont l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

Le Groupe d'action financière est donc un organisme d'élaboration des politiques qui s'efforce de susciter la volonté politique nécessaire pour effectuer les réformes législatives et réglementaires dans ces domaines.

Depuis sa création, le GAFI a fonctionné pour une durée déterminée et requiert une décision spécifique de ses Ministres pour continuer.

L'actuel mandat du GAFI (2012-2020) a été adopté lors d'une réunion ministérielle en avril 2012.

Le GAFI a élaboré une série de Recommandations reconnues comme étant la norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massives.

Elles constituent le fondement d'une réponse coordonnée à ces menaces pour l'intégrité du système financier et contribuent à l'harmonisation des règles au niveau mondial.

Publiées en 1990, les Recommandations du GAFI ont été révisées en 1996, 2001, 2003 et plus récemment en 2012 afin d'assurer qu'elles restent d'actualité et pertinentes.

En octobre 2001, GAFI a étendu son mandat pour intégrer les efforts de lutte contre le financement du terrorisme à ceux du blanchiment de capitaux.

Elles ont vocation à être appliquées par tous les pays du monde.

Le GAFI surveille les progrès réalisés par ses membres dans la mise en œuvre des mesures requises, examine les techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que les mesures permettant de lutter contre ces phénomènes, et encourage l'adoption et la mise en œuvre des mesures adéquates au niveau mondial.

En collaboration avec d'autres acteurs internationaux, le GAFI identifie également au niveau des pays les vulnérabilités afin de protéger le secteur financier international contre son utilisation à des fins illicites.

Les objectifs du GAFI sont l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

En commençant par ses propres membres, le GAFI suit les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des Recommandations du GAFI, examine les techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que les mesures permettant de lutter contre ces phénomènes et encourage l'adoption et la mise en œuvre des mesures adéquates au niveau mondial.

L'organe de décision du GAFI, la plénière, se réunit trois fois par an

Le Groupe d'examen de la coopération internationale

Le GAFI a pour rôle principal de définir des normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et de veiller à la mise en œuvre efficace de ces normes dans tous les pays.

De fait, l'amélioration du respect de ces normes réduit les risques de BC/FT pour le système financier, accroît la transparence et favorise une coopération internationale efficace. En outre, l'identification publique des pays non-conformes encourage les juridictions à améliorer leurs dispositifs de LBC / FT.

En plus des programmes d'évaluation mutuelle et des procédures de suivi mis en œuvre par le GAFI et par les organismes régionaux de type GAFI, le Groupe d'action financière a recours à d'autres mécanismes pour identifier et répondre aux pays dont les dispositifs de LBC/FT présentent des défaillances qui constituent un risque pour le système financier international et entravent les efforts déployés pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les résultats de ce processus engagé par le GAFI sont communiqués après chaque réunion plénière.

La procédure PTNC (2000-2006)

Dans le cadre de la procédure du GAFI relative aux pays et territoires non coopératifs (PTNC), entre 2000 et 2006, 23 juridictions qui présentaient des risques importants de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour le système financier international avaient été identifiées. Cette procédure a été largement couronnée de succès : toutes les juridictions identifiées comme des PTNC en 2000 et 2001 ont réalisé des progrès significatifs et, en octobre 2006, le dernier pays a été retiré de cette liste.

Le Groupe d'examen de la coopération internationale (depuis 2007)

Depuis 2007, le Groupe d'examen de la coopération internationale a identifié les pays et territoires à haut risque et recommandé que des mesures spécifiques soient prises pour réagir aux menaces qu'ils représentent.

En 2008 et 2009, le GAFI a publié une série de Déclarations publiques dans lesquelles il a exprimé sa préoccupation face aux défaillances graves relevées dans les dispositifs de LBC/FT d'un certain nombre de pays.

En 2009, les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont spécifiquement invité le GAFI à relancer son processus d'évaluation du respect par les pays des normes internationales en matière de LBC/FT et à rendre publique, en février 2010, une liste de pays et territoires à haut risque. Cet appel a permis de renforcer le processus de révision déjà en cours au sein du GAFI et a conduit à l'adoption, en juin 2009, de nouvelles procédures pour le Groupe d'examen de la coopération internationale.

Depuis lors, le G20 a invité le GAFI à poursuivre ses efforts en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et à mettre régulièrement à jour la liste publique des juridictions présentant des défaillances stratégiques.

Les procédures révisées du Groupe d'examen de la coopération internationale

Ce sont essentiellement les résultats de l'évaluation mutuelle d'un pays qui, dans un premier temps, qui conduisent le Groupe d'examen de la coopération internationale à intervenir.

Les dossiers des pays dont l'évaluation mutuelle fait apparaître un nombre important de défaillances graves sont confiés au Groupe d'examen de la coopération internationale en vue d'un examen préliminaire («*prima facie*»), qui est mené par l'un des quatre sous-groupes d'examen régionaux.

Cet examen initial comporte un volet d'échanges avec chaque pays concerné, incluant notamment la possibilité de commenter le projet de rapport sur l'examen préliminaire.

Sur la base de ce rapport, le GAFI décide alors s'il doit entamer un examen plus approfondi des principales défaillances relevées dans le système de LBC/FT du pays concerné.

Chaque pays examiné a la possibilité de participer à des réunions avec le sous-groupe d'examen régional afin de discuter du rapport et, en particulier, d'élaborer un plan d'action avec le GAFI pour corriger les défaillances identifiées.

Le GAFI demande spécifiquement un engagement politique de haut niveau pour la mise en œuvre de ces plans d'action.

Sur la base des résultats obtenus, le GAFI a publié en février 2010 deux documents :

1. La « Déclaration publique » et
2. « Améliorer la conformité aux normes de LBC/ FT dans le monde: un processus permanent » (« Improving Global AML/CFT Compliance : On-going Process »).

Depuis février 2010, les deux documents ont été mis à jour et ceux-ci continueront d'être régulièrement actualisés lors des prochaines réunions plénières.

Bien que le GAFI ait publié les recommandations révisées intitulées « Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération » le 16 février 2012, l'identification des juridictions par le GAFI continue d'être basée sur les 40+9 recommandations du GAFI, qui ont été publiées en 2003.

La Déclaration publique du GAFI

Le GAFI réaffirme ses Déclarations publiques par lesquelles il appelait ses membres, et encourageait vivement tous les États, à appliquer des contre-mesures efficaces afin de protéger leurs secteurs financiers des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT).

Améliorer la conformité aux normes de LBC/FT dans le monde : un processus permanent

Dans le document « Améliorer la conformité aux normes de LBC/ FT dans le monde : un processus permanent », le GAFI identifie les pays présentant des défaillances stratégiques en matière de LBC/FT mais qui sont engagées à un haut niveau politique, à corriger ces défaillances en mettant en œuvre un plan d'action élaboré en coopération avec le GAFI. La situation varie d'un pays à l'autre et chacun présente donc des degrés de risques différents sur le plan de la LBC/FT.

Le GAFI continuera à surveiller de près la mise en œuvre de plans d'action de ces pays et a encouragé ses membres à prendre en compte les défaillances stratégiques recensées dans la publication.

Si ces juridictions ne prennent pas de mesures suffisantes pour mettre en œuvre des éléments importants de leur plan d'action, le GAFI identifiera ces juridictions comme n'étant pas en conformité avec le plan d'action auquel ils ont souscrit et, à titre de mesure additionnelle, appellera ses membres à prendre en compte les risques émanant des défaillances relatives à ces juridictions.

Le GAFI continuera à travailler avec les juridictions dans la mise en œuvre de leurs plans d'action jusqu'à ce que des progrès satisfaisants soient accomplis et que les juridictions puissent sortir de ce document.

Par ailleurs, le Groupe d'action financière continuera sans relâche d'identifier les autres pays mettant en danger le système financier international pour des motifs de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Plus d'information sur l'initiative concernant les pays et territoires non coopératifs (PTNC)

Le principal objectif de cette initiative était de réduire la fragilité du système financier face au blanchiment d'argent en s'assurant que toute place financière adopte et mette en œuvre des mesures de prévention, de détection et de sanction du blanchiment selon les normes internationales reconnues.

Le processus permettant de lister les pays et territoires ou de réviser leur statut

Le rapport de février 2000 présentait une procédure de révision du statut des pays et territoires, qui fait partie intégrante de l'initiative.

Le GAFI avait établi 4 groupes régionaux de révision (Amérique, Asie-Pacifique, Europe, Afrique/Moyen Orient) qui se composaient de représentants des gouvernements des États membres du GAFI et qui constituaient le principal point de contact avec les pays et territoires dont le statut devait être révisé.

Les pays ou territoires sélectionnés pour une révision, l'étaient sur la base de l'expérience des membres du GAFI et par ordre de priorité.

Ils étaient ainsi informés du travail mené par le GAFI.

Les groupes de révision rassemblaient donc les lois, les règlements et toutes autres informations pertinentes, les analysaient conformément aux 25 critères, et établissaient un projet de rapport qui était envoyé aux pays et territoires concernés.

Ces pays ou territoire produisaient alors des commentaires sur leurs projets de rapports respectifs.

Ces commentaires et ces projets eux-mêmes étaient ensuite discutés entre le GAFI et les pays et territoires concernés lors d'un face-à-face.

Enfin un débat, suivi d'une adoption avait lieu lors de la session plénière du GAFI.

<p>Les Ministres renouvellent le mandat du Groupe d'action financière jusqu'en 2020 : Déclaration des ministres et représentants du Groupe d'action financière</p>

Une action efficace contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris les mesures préventives et de mise en œuvre, est essentielle pour assurer un système financier international plus transparent et stable.

De même, des menaces nouvelles, telles que le financement de la prolifération des armes de destruction massive, peuvent faire surface et entraîner l'utilisation clandestine du système financier international.

Le Groupe d'action financière (GAFI), organisme international créé lors du Sommet du G7 de 1989, a pour objectif de protéger le secteur financier international contre les abus et de favoriser les mesures afin de poursuivre les criminels et leurs biens.

Nous, Ministres et représentants des membres du GAFI, réaffirmons notre engagement en faveur des objectifs du GAFI de développer des politiques et de promouvoir la mise en œuvre efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les menaces nouvelles et émergentes pour l'intégrité du système financier international.

Les Recommandations du GAFI sont les normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération.

Elles constituent le fondement d'une réponse coordonnée à ces menaces pour l'intégrité du système financier et contribuent à l'harmonisation des règles au niveau mondial.

Nous saluons l'adoption par le GAFI de normes révisées en février 2012.

Nous approuvons les Recommandations du GAFI en tant que normes internationales et appelons tous les pays à mettre en œuvre des mesures qui leurs sont conformes.

La mise en œuvre pleine et efficace des Recommandations du GAFI dans tous les pays étant un de nos objectifs fondamentaux, nous demeurons résolus à évaluer le niveau d'application et l'efficacité des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme lors d'un quatrième cycle d' « examens par les pairs » (« les évaluations mutuelles ») de nos membres, et d'en suivre les progrès selon des processus appropriés.

Les évaluations à venir iront au-delà de la conformité technique ; elles chercheront à comprendre comment sont utilisées les ressources et comment sont appliquées les sanctions afin d'atteindre les objectifs souhaités.

Le GAFI travaillera étroitement avec les organismes régionaux de type GAFI, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à l'amélioration des procédures d'évaluation, y compris la méthodologie et le processus communs d'évaluation de la conformité.

Nous reconnaissons le rôle de premier plan du GAFI dans la promotion de la mise en œuvre pleine et efficace de ses Recommandations en collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux et surtout par le réseau universel des organismes régionaux de type GAFI.

Nous soutenons les liens entre les programmes d'évaluations mutuelles du GAFI et ceux des organismes régionaux de type GAFI ainsi que du Programme d'évaluation du secteur financier du FMI/Banque mondiale.

Nous encourageons également le GAFI à continuer de communiquer largement sur ses travaux.

Nous notons que nombre de pays, en particulier ceux ayant des contraintes de capacités, doivent encore faire face à de réels défis liés à la mise en œuvre efficace des Recommandations du GAFI.

L'exclusion financière peut aussi constituer un risque réel pour la mise en œuvre efficace.

La reconnaissance de ces défis et l'adoption d'une approche globale pour les aborder contribuera à l'application universelle des Recommandations du GAFI.

Le GAFI continue de soutenir les travaux des organismes régionaux et des organisations internationales qui aident les pays à cet égard.

Nous réaffirmons notre soutien à l'initiative d'identification rapide et de suivi des pays présentant des risques élevés et des pays non-coopératifs et aux actions coordonnées lorsque celles-ci sont nécessaires pour protéger l'intégrité du système financier des menaces que représentent de tels pays.

Il est essentiel que tous les pays agissent collectivement pour appliquer des contre-mesures, lorsqu'ils y sont appelés par le GAFI.

Le maintien de l'intégrité du système financier requiert également la capacité de répondre activement et en temps opportun aux nouvelles et significatives menaces identifiées par la communauté internationale, notamment par le Conseil de sécurité des Nations unies, le G20 et le GAFI lui-même, et nous restons convaincus de la nécessité d'un tel travail.

L'un de ces domaines, prévu par le mandat du GAFI tel que révisé en 2008, est le financement de la prolifération des armes de destruction massive, pour lequel le GAFI a élaboré une nouvelle norme concernant la mise en œuvre des dispositions financières des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies relatives à la prolifération.

Nous réitérons notre soutien à cette initiative et nous engageons à évaluer la mise en œuvre de cette norme dans le cadre du processus d'examen par les pairs du GAFI.

La corruption reste un défi universel et un obstacle au développement dans de nombreux domaines, et attise les activités criminelles.

Le GAFI accroît son soutien sur les questions de lutte contre la corruption par son travail sur le blanchiment de capitaux et les autres détournements du système financier.

Reconnaissant que la prévention du détournement des personnes morales et des constructions juridiques est un élément essentiel de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres fins illicites, le GAFI poursuit ses travaux en vue d'améliorer la transparence des personnes morales et des constructions juridiques.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et les autres détournements du système financier doit être fondée sur une compréhension approfondie de ces menaces.

Par conséquent, nous encourageons l'analyse stratégique et ciblée des méthodes et tendances pertinentes, ainsi que l'examen continu de l'effet des mesures élaborées pour lutter contre le détournement du système financier international, et nous approuvons le soutien aux initiatives nationales, régionales et internationales d'évaluation des menaces et de risques.

Le secteur privé est en première ligne dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces pour l'intégrité du système financier international.

Nous réaffirmons donc notre soutien à la consultation continue du secteur privé et de la société civile afin de promouvoir la transparence et le dialogue en vue d'une application plus efficace des normes du GAFI.

L'action du GAFI dépend de l'apport individuel de chacun de ses membres et ses activités ont continuellement évolué tout en restant concentré sur l'obtention de résultats concrets.

Nous sommes convaincus que la structure du GAFI, un groupe d'action, l'a bien servi.

Le GAFI doit donc conserver sa flexibilité tout en consolidant et augmentant ce qui a déjà été réalisé. Par ailleurs, les processus de décisions et de gouvernance du GAFI doivent être transparents et prévisibles.

Nous approuvons le travail du GAFI et le Mandat du Groupe d'action financière (GAFI) ci-après, qui, à compter de ce jour constitue le cadre de ses activités.

La mise en œuvre technique du Mandat du GAFI est assurée par les représentants et experts de nos pays membres.

Nous attendons avec intérêt de recevoir des mises à jour régulières du GAFI sur les aspects essentiels de son travail.

Washington, DC, le 20 avril 2012.

Membres et observateurs

Il y a actuellement 36 membres du GAFI: 34 pays et territoires et 2 organisations régionales (Conseil de Coopération du Golfe et Commission européenne).

Ces 36 membres sont au cœur des efforts globaux de la lutte anti-blanchiment de capitaux et financement du terrorisme.

Il existe aussi 27 organisations internationales et régionales qui sont des membres associés ou observateurs du GAFI et qui participent au travail de celui-ci.

Les 36 membres du GAFI : Le GAFI se compose actuellement de 34 pays et territoires, ainsi que de 2 organisations régionales.

- | | | | |
|--------------------------------|--|--------------------|--------------------|
| ➤ Afrique du Sud | ➤ <i>Conseil de coopération du golfe</i> | ➤ Hong Kong, Chine | ➤ Nouvelle-Zélande |
| ➤ Allemagne | ➤ Corée, République | ➤ Inde | ➤ Pays-Bas, |
| ➤ Argentine | ➤ Danemark | ➤ Irlande | ➤ Portugal |
| ➤ Australie | ➤ Espagne | ➤ Islande | ➤ Royaume-Uni |
| ➤ Autriche | ➤ Etats-Unis | ➤ Italie | ➤ Singapour |
| ➤ Belgique | ➤ Fédération de Russie | ➤ Japon | ➤ Suède |
| ➤ Brésil | ➤ Finlande | ➤ Luxembourg | ➤ Suisse |
| ➤ Canada | ➤ France | ➤ Mexique | ➤ Turquie |
| ➤ Chine | ➤ Grèce | ➤ Norvège | |
| ➤ <i>Commission Européenne</i> | | | |

Membre observateur :

Malaisie

Membres associés :

- Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux (**GAP**)
- Groupe d'action financière des Caraïbes (**GAFIC**)
- Conseil de l'Europe - **MONEYVAL** (ex PC-R-EV)
- Groupe Anti-blanchiment de l'Afrique Orientale et Australe (**GABAOA**)
- Groupe d'action financière d'Amérique latine (GAFILAT) (anciennement connu sous le nom Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en Amérique du sud (**GAFISUD**))
- Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (**GAFIMOAN**)
- Groupe **Eurasie**
- Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (**GIABA**)

Organisations observateurs du GAFI : Les organisations internationales indiquées ci-dessous font partie du GAFI en tant qu'observateurs.

Les organisations internationales sont celles qui ont, parmi d'autres fonctions, une mission particulière dans la lutte contre le blanchiment de capitaux.

- Association internationale des services de contrôle des Assurances (AICA)
- Banque africaine de développement (BAD)
- Banque asiatique de développement
- Banque centrale européenne (BCE)
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
- Banque interaméricaine de développement (BID)
- Banque mondiale (WB)
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
- Comité du contre-terrorisme du Conseil de Sécurité (CTC)
- Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la Zone Franc (CLAB)
- Secrétariat du Commonwealth
- Eurojust
- Europol
- Fonds monétaire international (FMI)
- Groupe d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)
- Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers (EGMONT)
- Groupe de superviseurs de centres financiers internationaux (GSCFI)
[Précédemment: Groupe des organismes de supervision bancaire offshore GOSBO]
- Interpol
- Interpol / Blanchiment de capitaux
- Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)
- Organisation des États américains (OEA)
- Comité interaméricain contre le terrorisme (OEA/CICTE)
- Commission interaméricaine de lutte contre les abus de drogues (OEA/CICAD)
- Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)
- Organisation mondiale des douanes (OMD)
- Organisation des Nations Unies (ONU)
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- Conseil de Sécurité - Comité contre le terrorisme (UNCTED)
- Comité du Conseil de Sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées (Comité 1267)
- Comité du Conseil de Sécurité établi en vertu de la résolution 1540 (2004)
- Comité des Sanctions du Conseil de Sécurité mis en place par la résolution 1718
- Comité des Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies mis en place par la résolution 1737
- Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

Président du GAFI:

Le Président du GAFI est un haut fonctionnaire nommé par la Plénière du GAFI parmi ses membres pour un mandat d'un an qui commence le 1^{er} juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

Le Président convoque et préside les réunions de la Plénière et du Comité directeur. Il supervise le Secrétariat du GAFI.

Secrétariat du GAFI :

Le Secrétariat du GAFI soutient le Groupe d'Action et son Président.

Les services du Secrétariat sont fournis par l'OCDE.

Le Secrétariat est situé au siège de l'OCDE à Paris.

Les principales fonctions du Secrétariat sont les suivantes :

- Soutenir les activités du GAFI, y compris de ses groupes de travail ;
- Faciliter la coopération entre les membres, les membres associés et les observateurs ;
- Assurer une efficace communication avec les membres et autres ;
- Assurer les archives, la maintenance des sites web internes et publics et le courrier du GAFI ;
- Exécuter toute autre mission qui lui est attribuée par le Président du GAFI ou la Plénière.

Le financement du Secrétariat du GAFI et des autres services est couvert par le budget annuel du GAFI auquel contribuent les membres.

L'OCDE est utilisée pour la fourniture de ces services. Les contributions individuelles des membres sont conformes aux échelles de l'OCDE.